

**Domaine Communal - Rectification de limite de terrain communal
rue Abbé Meslier - impasse Momoro - Échange de terrains entre la Ville
et les Consorts DEBAN**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis de nombreuses années, Mlles DEBAN, propriétaires d'un terrain situé à Saint-Ferjeux entre la rue de l'Abbé Meslier et l'impasse Momoro, souhaitent procéder à une rectification des limites de leur propriété qui jouxte un terrain communal.

Le découpage des parcelles apparaissait effectivement assez irrégulier ; l'accord intervenu, sous forme d'échange de terrains entre la Ville et Mlles DEBAN, permet d'une part de réaliser les alignements de la rue Meslier et de l'impasse Momoro, et d'autre part d'établir une limite plus rationnelle entre les immeubles des échangistes.

L'échange (terrain cédé par la Ville : 3 a 35 et terrain à acquérir : 3 a 07) se fera sans soulte ni redevance.

La propriété DEBAN devra supporter une servitude de talus si les travaux de mise à l'alignement des voies précitées l'exigent.

Les frais d'acte seront supportés pour moitié par la Ville et les Consorts DEBAN.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser :

- la réalisation de l'échange entre la Ville de Besançon et les Consorts DEBAN,
- M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.